

**LE PERMANENT ACCOUNT NUMBER (PAN)**

**(mise à jour le 12.01.21)**

**Ambassade d'Inde en France**

**Service consulaire**

**VFS Global**

(VFS Global est un partenaire accrédité par l'Ambassade d'Inde en France)

16 boulevard du Général Leclerc

92110 Clichy

(6<sup>ème</sup> étage)

Ligne 13 : Porte de Clichy ou Mairie de Clichy / RER C : Porte de Clichy

Centre d'appel VFS Global : 01 76 54 24 16

Courriels : [infoindefrance@vfshelpline.com](mailto:infoindefrance@vfshelpline.com) (VFS Global) &

[eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in) (Service économique et commercial de l'Ambassade d'Inde)

Site Internet : [www.vfsglobal.com/india/france/Issue\\_life\\_certificate.html](http://www.vfsglobal.com/india/france/Issue_life_certificate.html)

Le Permanent Account Number (PAN) est un numéro d'identification qui certifie que son détenteur est un contribuable. Cette référence alphanumérique permanent à dix caractères (ex : AFRPP1595D) présentée sous forme de carte plastifiée est émise par l'Income Tax Department en Inde, et est obligatoire depuis la Loi des Finances de 2005-2006.

A compter du 1<sup>er</sup> avril 2010, l'Income Tax Department requiert que les bénéficiaires de paiements soumis à une retenue à la source en Inde (paiements portant notamment sur les droits de licence et sur des prestations de services) dispose d'un PAN. En l'absence de cette référence, le débiteur en Inde est tenu de déduire un impôt à la source plus important que celui prévu par la convention de non double imposition existante entre l'Inde et la France qui est entrée en vigueur le 01.08.94 ([www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10\\_conventions/inde/inde\\_convention-avec-l-inde\\_fd\\_1878.pdf](http://www.impots.gouv.fr/portail/files/media/10_conventions/inde/inde_convention-avec-l-inde_fd_1878.pdf)).

Une société étrangère ne détenant pas de succursale en Inde est également contrainte d'avoir une référence PAN. Toute entreprise ayant des créances sur des prestations de services et des droits de licence en Inde doit faire le nécessaire pour obtenir un PAN.

Cette disposition relative à l'imposition à la source ne concerne que les prestations de services et les droits de licence. Les autres branches exportatrices ne sont pas tenues de disposer d'un PAN.

Pour tout complément d'information, veuillez consulter le site Internet de l'Income Tax Department au [www.incometaxindia.gov.in/Pages/tax-services/apply-for-pan.aspx](http://www.incometaxindia.gov.in/Pages/tax-services/apply-for-pan.aspx)

Selon la convention en vigueur, la retenue pour les prestations de services est de :

- 10% avec le PAN
- 20% sans le PAN

### Comment obtenir le PAN ?

La démarche administrative s'effectue en six étapes (étape par étape) :

#### **Etape 1 : La traduction vers l'anglais de votre extrait K-bis**

- Faire traduire l'extrait K-bis datant de moins de trois mois par un traducteur assermenté près de la cour d'appel (liste disponible sur le site Internet de l'Union nationale des Experts Traducteurs Interprètes près les Cours d'Appel au [www.unetica.fr](http://www.unetica.fr)). Pour un document en anglais, la démarche inverse s'impose.
- Parallèlement, faire attester par votre mairie ou un notaire de votre choix la photocopie en couleur de la page principale du passeport du directeur général ou du gérant de votre société. Veuillez noter que cette copie est à joindre à votre courrier postal destiné à l'Income Tax PAN Services Unit (cf. étape 6), et n'est requise ni par VFS Global ni par le consulat indien à Paris.

#### **Etape 2 : L'apostille par la cour d'appel de l'extrait K-bis et de sa traduction**

- Faire apostiller l'original du K-bis en français et sa traduction par le service de l'apostille de votre cour d'appel. Pour information, les cours d'appel apostillent aussi bien l'original que la traduction.

#### **Etape 3 : La légalisation-certification de signature consulaire de vos documents (par le biais de VFS Global)**

- Faire légaliser les originaux de vos deux documents apostillés (français & anglais) par le biais de l'agence VFS Global. En raison de la crise sanitaire, cette démarche ne s'effectue que par voie postale avec A/R : [www.vfsglobal.com/india/france/by\\_post.html](http://www.vfsglobal.com/india/france/by_post.html)
- Les moyens de paiement acceptés sont le chèque certifié par la banque à l'ordre de «VF Services (UK) Limited» et le paiement sécurisé par CB par téléphone.
- De plus, veuillez prévoir une copie de chacun de ces originaux et joindre le formulaire ci-après à votre dossier : [www.vfsglobal.com/india/france/pdf/F\\_OPS\\_FORM-APPLICANT-DECLARATION-FR\\_09.pdf](http://www.vfsglobal.com/india/france/pdf/F_OPS_FORM-APPLICANT-DECLARATION-FR_09.pdf)

#### **Etape 4 : Le règlement auprès de la Bank of India à Paris**

- Procéder au règlement de 1 011 roupies (INR) soit 20 € auprès de la Bank of India à Paris.

Veuillez noter que ce montant est susceptible de changer. Par conséquent, nous vous invitons à vérifier cette information sur le site de l'Income Tax Department au <https://tin.tin.nsdl.com/pan/form49Adsc.html>

Au terme de ce paiement, la Bank of India vous transmettra un chèque contenant une référence «Demand Draft» à sept chiffres indiquée tout en bas du document (ex. : DD No. 3700040) qui vous sera nécessaire pour compléter en ligne le formulaire 49AA (cf. étape 5).

Cette démarche s'effectue :

- de préférence en personne (ou par une tierce personne sans la lettre du mandataire de l'opération) du lundi au vendredi entre 09h30 et 13h00 en vous présentant à l'adresse ci-dessous sans rendez-vous muni de votre pièce d'identité, une copie du K-bis attestée par le consulat indien et d'un chèque de 20 € (frais de gestion inclus). Le taux de conversion du mois en cours est disponible sur la page d'accueil du site Internet de la banque (taux de conversion de janvier 2021 : 1 € = 88 roupies).

Bank of India  
3 rue Scribe  
75009 Paris

Tél. : 01 42 66 50 04

Site Internet : [www.bankofindia.fr](http://www.bankofindia.fr)

- par courrier postal en complétant le «Formulaire de demande de paiement en rupees» qui figure sur leur site à la rubrique «Money Transfer». Veuillez joindre un chèque de 20 € à l'ordre de «Bank of India (Paris)» ainsi qu'une enveloppe affranchie avec vos coordonnées complètes pour le retour. Il faut prévoir un délai de douze jours ouvrables pour le traitement de votre dossier.

Dans les deux cas et en raison de la crise sanitaire, il est préférable de se renseigner au préalable auprès de la Bank of India quant au mode de paiement.

#### **Etape 5 : Le formulaire 49AA à remplir en ligne**

- Veuillez noter que les données relatives aux justificatifs d'identité et de coordonnées postales doivent correspondre à celles de la personne qui remplit le formulaire 49AA.
- Compléter en ligne et en majuscules le formulaire 49AA (Form 49AA - formulaire non applicable pour les organisations gouvernementales) disponible sur le site Internet [www.tin-nsdl.com/services/pan/pan-index.html](http://www.tin-nsdl.com/services/pan/pan-index.html) (cliquez sur «Apply Online» (à gauche), puis sur «Application for allotment of New PAN (Form 49AA) - applicable for foreign citizens » et enfin sur «Apply»).

Quelques conseils et termes utiles pour remplir le formulaire 49AA :

The Assessing Officer

- Area Code: DLC
- AO Type: C (pour Company)
- En matière de codes, veuillez consulter le document suivant : List of Codes for PAN

En cas de doute(s), veuillez indiquer : Area Code: DLC, AO Type: C, Range Code: 35 & AO Number: 1

1. Full Name

- Shri = Monsieur

- Smt. = Madame
- Kumari = Mademoiselle
- M/s = Société (la case qui correspond à votre cas)

#### 5. Address

- Veuillez compléter «Office Address» en sélectionnant le no. 99 pour «Outside India» dans l'onglet «State/Union Territory».
- PIN = code postal

#### 6. Address for communication

- Veuillez cliquer sur «O» pour «Office».

#### 7. Telephone No.

- STD/ISD Code = indicatif pays
- Tel. No. = indiquez votre numéro sans espace
- Veuillez également communiquer votre adresse électronique.

#### 9. Status of the Applicant

- Veuillez cocher «C» pour Company.

#### 11. Registration Number (In case of Firms, Companies, etc.)

- Veuillez indiquer votre numéro de Siret.

#### 12. Whether citizen of India

- Veuillez cliquer «No».

#### 13.

- (b) Veuillez choisir le secteur d'activité de votre entreprise.
- (c) Ne se réfère pas à votre cas.

15. Documents enclosed

- Payment Details

Veillez indiquer le numéro à sept chiffres du Demand Draft qui vous a été communiqué par la Bank of India à Paris.

Pour conclure l'étape 5, veuillez imprimer ce formulaire et le signer.

**Etape 6 : L'envoi de votre dossier à Pune pour l'obtention du PAN**

- Votre dossier contenant :

a) le K-bis en français et sa traduction vers l'anglais apostillés par la cour d'appel et attestés par le consulat indien

b) la copie du passeport du directeur général ou du gérant attestée par la mairie ou un notaire

c) le reçu de la Bank of India

&

d) le formulaire 49AA dûment rempli et signé doit être envoyé en courrier recommandé avec A/R à l'adresse suivante :

Income Tax PAN Services Unit  
NSDL e-Governance Infrastructure Limited  
5<sup>th</sup> Floor, Mantri Sterling  
Plot No. 341, Survey No. 997/8  
Model Colony  
Near Deep Bungalow Chowk  
411 016 Pune  
INDIA

Tél. : 00 91 20 2721 8080 (centre d'appel anglophone)

---

**Points importants à noter**

- Tout document non apostillé par la cour d'appel ne peut être légalisé-certifié par le consulat indien à Paris.
- La démarche indiquée plus haut n'est applicable que pour les entreprises basées en France. Toute société basée à l'étranger doit contacter notre mission économique dans le pays respectif.
- L'obtention du PAN prend en principe entre deux et trois semaines (de l'étape 1 à 6).
- Comme son nom l'indique, le PAN est une référence permanente qui doit être communiquée dans toutes vos correspondances (quelle que soit la/les société(s) indienne(s) avec laquelle/lesquelles vous travaillez).
- Le formulaire 49AA (cf. étape 5) ne requiert ni apostille par la cour d'appel ni légalisation-certification par le consulat indien à Paris.
- Pour le suivi d'un dossier dépassant le délai habituel, veuillez envoyer un courriel en anglais à l'attention de l'Income Tax PAN Services Unit en indiquant le nom de votre entreprise ainsi que la référence de votre dossier qui vous a été transmise à la fin du formulaire 49AA (ex : Acknowledgement Number 881010100000097) à [tininfo@nsdl.co.in](mailto:tininfo@nsdl.co.in) en mettant en copie le service économique et commercial de l'ambassade d'Inde à [eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in)
- La récupération de la retenue à la source s'effectue auprès de l'administration fiscale française en complétant la déclaration de retenue à la source pour l'année requise.
- Pour toute remarque et/ou suggestion, veuillez envoyer un courriel à l'attention du service économique et commercial de l'ambassade d'Inde à [eco.paris@mea.gov.in](mailto:eco.paris@mea.gov.in)